

Collège du Val de Vire : suspension de la fermeture, et maintenant ?

Jeudi 9 mars, le tribunal administratif de Caen a suspendu la décision du département du Calvados de fermer le collège du Val de Vire.

Le collectif de défense du collège du Val de Vire est aux anges. Le tribunal administratif de Caen a rendu, jeudi 9 mars, sa décision. Il ordonne la suspension de la double sectorisation et de la fusion des collèges du Val de Vire et de Maupas. Le département du Calvados devra aussi verser une somme de 500 € au collectif et une autre de 500 € au syndicat Sud Education. « **On savoure** », lance Nathalie Michaux, enseignante au collège du Val de Vire et membre du collectif.

Il faut bien comprendre que cette première décision de justice statue sur la forme et non sur le fond du dossier. « **Les juges ont estimé que certaines procédures n'avaient pas été respectées comme celle notamment de donner aux conseillers départementaux, le compte-rendu du CDEN (Conseil départemental de l'éducation nationale) qui était contre la fusion** », explique l'enseignante.

Maintenant, le dossier repart devant la justice pour une dizaine de mois. « **Cette fois, on parlera des arguments avancés par le conseil départemental comme la baisse d'effectif que nous contestons** ».

« Nous vivons dans un État de droit »

« **Quel camouflet pour le Conseil départemental ! Quelle joie pour le collectif !** » s'écrie une fois de plus Nathalie Michaux, professeur d'EPS, devant les parents et les enseignants du collège du Val Vire, lors d'une réunion vendredi 10 mars.

« **Cette décision du tribunal administratif montre à Jean-Léonce Dupont et au Conseil départemental que nous vivons dans un État de droit et que la concertation est un préalable nécessaire à la prise de décision politique.** »

Elle poursuit en stigmatisant le Conseil départemental qui ponctionne le budget pour rémunérer un avocat parisien « **aux honoraires démesurés et exigeant des dommages et intérêts exorbitants, 5000 € au collectif et 5000 € au syndicat, telle une multinationale, pour imposer une pression économique sur ses opposants** ». Elle

rappelle que les parents d'élèves vivaient jusqu'alors dans l'angoisse. **« Dorénavant, avec la suspension de la mise en œuvre d'une double sectorisation, ils pourront inscrire leurs enfants avec davantage de sérénité. »**

« On nous écoute enfin »

« La décision de suspendre a été prise très rapidement, par le juge », révèle Gaëtan Prévert, membre du collectif. **« Le juge nous avait dit que cela pouvait prendre une semaine. Or, le verdict est tombé en 48 h. »** Valérie Langevin, professeure d'anglais, dit reprendre confiance dans la justice. **« Car, depuis 6 mois, nous vivons dans un monde d'une injustice criante. Là, on nous écoute enfin. On n'est pas méprisé. Cela nous change ! »**

Elle confirme que le collectif reçoit beaucoup de messages de soutien, notamment des élus. En revanche, concernant Marc Andreu Sabater, maire de Vire Normandie : **« Pas de son, pas d'image du maire ! »** souffle-t-elle.

Quatre possibilités

Et maintenant ? **« On doit attendre la décision prise par le Conseil départemental »,** répond Gaëtan Prévert. Selon lui, il y a quatre possibilités. Soit le Conseil départemental conteste la décision prise par le tribunal administratif, en saisissant le Conseil d'État. Soit il entre dans un processus de concertation avec le collectif. Soit il va au bout de la procédure d'instruction, d'une durée de 10 à 12 mois, avant le jugement rendu. Enfin, la dernière décision, **« celle qu'on croit entendre dans les propos de Clara Dewaële, vice-présidente du conseil départemental, en charge de l'éducation, c'est-à-dire procéder à une délibération rectificative. »**

Appel aux dons

« Les frais de justice coutent cher », indique le collectif. Qui révèle que la générosité a bien fonctionné, **« ce qui nous a permis de payer les honoraires de l'avocate, qui s'élèvent à 3 000 €. »** Le collectif fait donc appel une nouvelle fois à la générosité des entreprises, des commerçants, des particuliers.



Enseignants, parents, élèves : la joie se lit sur tous les visages.